

Migrations : la nécessité d'une politique économique extérieure cohérente

PETER AEBERHARD, mdplatform.ch

L'Agenda 2030 reconnaît l'importance de la migration pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). La cible 10.7 exige de faciliter la migration et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre d'une politique de migration cohérente et bien gérée.

Plusieurs cibles ordonnent que les migrants et les migrantes ne soient pas désavantagés, mais qu'ils soient, au contraire, protégés et soutenus. Les cibles 8.8, 5.2, 8.7 et 16.2 traitent des sujets suivants: main-d'œuvre migrante, travail forcé, esclavage moderne, traite des êtres humains, maltraitance et exploitation des enfants. Les cibles 1.5 et 11.5 se concentrent sur la prévention de

la migration forcée de personnes en situation précaire. La cible 13.1 exige de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles. La cible 10.c vise à réduire de manière substantielle les coûts de transaction des envois de fonds.

L'Agenda 2030 reconnaît que le développement et la migration sont étroitement liés. En raison du caractère universel de l'Agenda 2030, ses objectifs sont à appliquer dans tous les pays: un développement durable nécessite une migration ordonnée, sûre et régulière. C'est pourquoi, la communauté internationale négocie actuellement un accord migratoire global pour une telle migration (*Global Compact on Migration*). Ainsi, l'importance de la migration et du développement n'est plus perçue par le seul prisme de la politique d'asile et de développement, mais reconnue dans le contexte plus large de la **politique économique, budgétaire et commerciale**.

Grâce au soutien de la société civile, la Suisse a contribué à établir le lien entre la migration et le développement au niveau multilatéral et à ancrer ceux-ci dans l'Agenda 2030. Actuellement, la Suisse et le Mexique mènent les négociations sur l'accord global de coopération en matière de migration, censé gérer la migration au bénéfice de toutes et de tous. Dans son rapport actuel sur la migration, le Secrétaire général de l'ONU invite les États à encourager les personnes migrantes à exploiter leur potentiel économique et social, dans leur propre intérêt et dans celui de leurs pays d'origine et de destination (*Triple Win*).¹ La réalité est cependant différente, en Suisse également. Les droits sociaux et culturels des personnes migrantes ne sont pas garantis et leur intégration au marché du travail demeure limitée, **tout comme leur égalité en droit et leur participation à la vie politique**.

En 2016, la Suisse a opté pour une politique d'intégration active conforme à sa stratégie de développement durable. Les personnes migrantes doivent être intégrées rapidement et de façon durable dans la société suisse ainsi que dans tous les domaines de la vie. Près de 2,6 millions de personnes résidant en permanence dans notre pays sont issues de l'immigration.² Cela représente plus d'un tiers de la population suisse. Une personne titulaire d'un passeport suisse

> voir également: **Politique économique extérieure et questions fiscales internationales**

> voir également: **Enfants et jeunes**

sur huit est née à l'étranger et a donc elle-même une expérience de la migration (0,9 million de personnes). Selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique sur le vivre-ensemble en Suisse, un cinquième des personnes interrogées a déclaré avoir subi personnellement des discriminations, notamment dans son **environnement professionnel ou lors de sa recherche d'emploi**.³ La Commission fédérale contre le racisme (CFR) constate de graves discriminations fondées à la fois sur l'ethnicité, la couleur de peau, l'origine culturelle et le statut social.⁴ La Commission fédérale des migrations (CFM) met en garde contre les inégalités de traitement dans l'application de la loi fédérale sur la nationalité et de la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration.⁵ Il incombe aux programmes d'intégration cantonaux (PIC) de concrétiser les exigences nationales en la matière. Cependant, les différents cantons n'y donnent pas assez suite et il y a des disparités entre eux dans l'exécution de ces programmes.

> voir également: Travail décent

Politique économique extérieure cohérente

En tant que place économique, financière et commerciale, la Suisse a besoin des flux migratoires, mais elle en est aussi la cause. La migration est un facteur indispensable pour l'attrait et la prospérité économique de la Suisse, ainsi que pour que son niveau élevé d'interconnexion mondiale. Dans l'espace Dublin, la politique extérieure migratoire consistait jusqu'à présent à appliquer des mesures de dissuasion et de rapatriement de personnes migrantes en situation irrégulière ainsi que des mesures incitant à demeurer dans le pays d'origine. Le Parlement suisse a décidé en automne 2016 de suivre lui aussi cette orientation et mise sur des mesures de dissuasion au moyen de programmes et de mesures dans les pays d'origine et de transit. Dans le domaine de la migration, **l'administration fait usage d'instruments de la coopération au développement** et instaure des accords bilatéraux (actuellement 62 accords de réadmission), des partenariats, des dialogues migratoires et des mesures de protection et de maintien au pays. La Confédération établit également une liste des pays prioritaires pour le rapatriement (liste des pays IMZ), visant à combiner les dispositifs de réadmission avec d'autres dossiers politiques et commerciaux. Elle espère ainsi pouvoir accroître sa marge de négociation auprès des pays avec lesquels elle connaît des difficultés de longue date concernant la coopération dans le domaine de la réadmission.⁶ Il s'agit de trouver des incitations dans le cadre de la politique et du commerce extérieurs, afin d'amener les pays d'origine à favoriser le retour des personnes dont la demande d'asile a été refusée.

> voir également: Politique économique extérieure et questions fiscales internationales

> voir également: Moyens de mise en œuvre

Dans le contexte global et suisse, l'efficacité des mesures prévues sur les mouvements migratoires reste hypothétique et peu vérifiable. On néglige de prendre en compte l'impact des politiques économiques et commerciales sur la migration dans le secteur du marché des emplois faiblement qualifiés et du marché agricole des pays en développement et des pays émergents. Par sa politique migratoire extérieure actuelle, la Confédération ne serait-elle pas en train de détourner des instruments éprouvés de la coopération internationale et de fomenter des accords n'endigant pas de manière efficace la migration « indésirable » et ne permettant pas un retour durable ?

Recommandations

1. Les cantons veillent à améliorer l'intégration sur le marché de l'emploi, la parité juridique ainsi que la participation des personnes migrantes indépendamment de leur statut.
2. La Confédération axe sa politique économique, commerciale et financière sur les objectifs de l'Agenda 2030 en vue de garantir une meilleure politique migratoire extérieure. De plus, elle élabore des actions dans le but rendre la migration plus ordonnée, sûre et régulière. Pour cela elle tient

particulièrement compte des impacts de sa position économique, financière et commerciale sur la migration globale.

3. Dans le domaine de l'asile, la Confédération permet une régularisation précoce et réintroduit la demande d'asile consulaire. Elle s'efforce d'endiguer le marché parallèle et d'éviter que les personnes ne mettent leur vie en danger lors de leurs itinéraires migratoires.

NOTES

- 1 Rapport du Secrétaire général: Rendre les migrations bénéfiques à tous.2017 (A/72/643)
- 2 Office fédéral de la statistique: Rapport statistique sur l'intégration de la population issue de la migration 2017, octobre 2017.
- 3 Communiqué de presse de l'Office fédéral de la statistique du 10.10.2017: Premiers résultats de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse 2016

- 4 Bulletin de la Commission fédérale contre le racisme: Tangram 38 Discrimination raciale et accès à la justice Dezember 2016
- 5 Commission fédérale des migration: Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme: La politique de migration dans les cantons, 2011
- 6 Conseil fédéral: rapport 2016 sur la politique migratoire extérieure, du 16.6.2017. In: Feuille fédérale 2017, p. 4526.

LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE

Swiss Civil Society Platform on Migration and Development – mdplatform.ch: <http://mdplatform.ch>

Le site web de l'Office fédéral de la statistique offre des statistiques au sujet de «Migration et intégration» www.bfs.admin.ch

Commission fédérale des migration CFM www.ekm.admin.ch

Commission fédérale contre le racisme CFR www.ekr.admin.ch

Caritas: Non à l'instrumentalisation de la coopération au développement. Prise de position de Caritas du 09.02.2017

mdplatform.ch: Policy Brief Recommendation for a »compact on migration». Bern, 20 May 2017

HELVETAS, Issue Sheet, Migration & Development (et autres documents) www.helvetas.org/news_blog/publication/migration.cfm